



Problème reconduction contrat ?

Par **micHEL66**, le **07/04/2009 à 14:23**

Bonjour, je fais appel à vous car je pense avoir été lésé dans le cadre de mon emploi. J'ai été embauché le 1er septembre 2008 dans une Communauté de Communes en tant qu'informaticien. Je devais remplacer la personne qui était en maladie. Il m'a été établi un CDD de 2 mois (du 1er septembre 2008 au 31 octobre 2008) en tant que technicien informatique (agent contractuel).

Article 1 : Objet du contrat : Considérant que le bon fonctionnement des services informatique implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement momentané de Mr ... en congé maladie depuis le ... 2008.

Monsieur M.A. est engagé pour assurer les fonctions de technicien informatique à temps complet à compter du 1er septembre 2008 jusqu'au 31 octobre 2008.

Puis, dans la foulée, la personne étant toujours en maladie, il m'a été refait un cdd de 2 mois, du 1er novembre 2008 au 31 décembre 2008.

Le même article 1 que le précédent.

Puis encore un CDD, de trois mois celui-ci, du 1er janvier 2009 au 31 mars 2009, mais cette fois-ci, il y a eu un changement, **l'informaticien en maladie a été licencié, je n'étais plus donc en remplacement.**

Voici l'intitulé du contrat :

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent occasionnel pour assurer les missions de technicien informatique (recrutement de techniciens en cours).

Mr M.A. est engagé en qualité de technicien informatique à temps complet à compter du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 mars 2009.

J'ai été convié le 18 février, comme 4 autres candidats à un entretien en vue d'être confirmé en CDI, cette fois-ci.

Finalement, le 18 mars je reçois une réponse négative.

On m'apprend qu'une personne sera embauchée à ma place.

Je me pose actuellement cette question : est-ce bien légal ?

Je m'explique :

- 1) à mon arrivée, l'état du réseau informatique était désastreux, pas de mails, pas d'intranet, pas d'internet, système de fichiers en panne.

Bref, c'était un vrai chantier.

Pendant 7 mois, je me suis attelé à tout remettre en place, et j'y suis arrivé.

A la fin de mes contrats, tous les services fonctionnent très bien.

... Est-ce normal qu'une personne vienne récolter les fruits de mon travail 7 mois après et en quelque sorte, me prendre ma place ?

N'existe-t-il pas une loi qui empêche une

personne d'être engagé à un même poste et bénéficier de tout le travail accompli par ce dernier ?
Surtout que j'ai appris que cette personne était bien moins qualifiée que moi !
Merci